

# ASSEMBLÉE NATIONALE

24 mars 2023

---

BÂTIR LA SOCIÉTÉ DU BIEN VIEILLIR - (N° 643)

Tombé

## AMENDEMENT

N ° AS38

présenté par

M. Guedj, M. Aviragnet, M. Califer et M. Delaporte

-----

### ARTICLE 4

À l'alinéa 5, substituer aux mots :

« , si nécessaire, »

le mot :

« systématiquement ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement de repli des députés socialistes et apparentés vise à systématiser les signalements de potentiels actes de maltraitance à l'autorité judiciaire par l'instance territoriale créée par cet article 4.

En effet, il nous semble que la rédaction actuelle laisserait la possibilité à l'instance territoriale de ne pas saisir l'autorité judiciaire, ce qui risque considérablement de créer un effet « d'engorgement » des alertes auprès de cette nouvelle instance territoriale.

Nous proposons à l'inverse que la Justice - seule compétente - soit systématiquement saisie.